

## Mutation forcée de Hélène Careil : une attaque contre la liberté pédagogique et la liberté syndicale

Communiqué intersyndical du 28 février 2021

Le 19 février, Hélène Careil, enseignante depuis 7 ans à l'école Marie Curie de Bobigny, a reçu un courrier de la part de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale 93 lui annonçant sa mutation effective « dans l'intérêt du service » contre son gré à Aubervilliers à partir du 1er mars.

Déchargée syndicale pour SUD Éducation 93 depuis septembre, Hélène Careil est aussi militante pédagogique à l'ICEM-Pédagogie Freinet depuis de nombreuses années.

Sa mutation forcée, au prétexte de sa prétendue responsabilité dans les dysfonctionnements de l'école, lui avait été annoncée le 4 février par un courrier de la DSDEN 93 la sommant de venir consulter son dossier administratif le mercredi 10 février. Ce jour-là, à l'appel du collectif de soutien à Hélène, plus de 200 personnes s'étaient rassemblées devant la DSDEN, avec de nombreuses prises de parole : collègues de l'école, élèves et parents d'élèves, Groupe Départemental ICEM Freinet 93, Ligue des Droits de l'Homme 93, section française de la Défense des Enfants International ou encore de Véronique Decker, directrice de l'école Marie Curie pendant 20 ans. Deux pétitions ont été mises en ligne et ont reçu à ce jour, à elles deux, plus de 12 000 signatures cela montre bien toute l'ampleur symbolique de cette mutation, qui non seulement affecte une personne et son école, mais ouvre une porte à l'administration, leur permettant de muter les personnels quand bon leur semble sans qu'aucune commission paritaire ne soit convoquée.

Cette mutation est donc une grossière manœuvre de répression pédagogique et syndicale. Durant toute la « procédure », Hélène n'a eu aucun moment pu être entendu par la DSDEN.

En janvier 2020, une première demande de médiation avait été émise par une partie de l'équipe de Marie Curie (14 collègues sur 17) lors d'une audience faisant suite à une inspection d'école, inspection à charge contre les enseignants.e.s. Il sera, ensuite, interdit à Hélène et à sa collègue de prendre un CP ou un CE1 l'année suivante. Cette dernière quittera Marie Curie après de longs mois d'arrêt pour souffrance au travail. Le 18 décembre 2020, Hélène redemande, dans le cadre d'un entretien avec l'IEN et l'adjointe au DASEN, une médiation pour elle et ses collègues qui sont en grande souffrance, depuis deux ans, médiation qui lui a été refusée. Le 10 février dernier, Hélène a découvert que son dossier administratif ne contient aucun document prouvant une quelconque faute professionnelle.

Hélène demande donc, le vendredi 12 février une audience au DASEN pour se faire entendre. A ce jour celui-ci n'a pas donné suite à sa demande. Néanmoins dans un courrier daté du 15 février, il confirmera la mutation d'Hélène.

Si la mutation dans l'intérêt du service ne constitue pas juridiquement une sanction, elle en est une de fait pour Hélène Careil, pour ses collègues, pour ses élèves et leurs familles. Cette décision inique de l'administration s'inscrit dans la vague de répression syndicale qui sévit dans l'Éducation nationale, comme au collège République de Bobigny, à Melle ou à Bordeaux.

**Nos organisations continueront à se mobiliser pour faire annuler cette décision et le respect des libertés pédagogiques et syndicales.**

"Hélène CAREIL est à nos yeux l'exemple même de l'enseignante au service d'une école publique accueillant tous les enfants avec la même passion."

Ligue des Droits de l'Homme 93

